



Annulation formation par école privée

Par **Cristalya**, le **26/07/2022** à **12:37**

Bonjour,rrnrNous sommes avec le reste de ma promotion dans une école en ligne privée, qui vient de nous lâcher. Nous venons de finir notre première de mastère et devons entamer la deuxième et dernière année en septembre, mais l'école vient tout juste de nous annoncer qu'elle fermait le mastère et nous laissait sans rien pour l'année prochaine, sans aucune alternative ou réelle aide apportée pour qu'on trouve autre chose en septembre, alors qu'ils nous ont prévenu extrêmement tard pour postuler dans des écoles similaires qui ont fermé leurs inscriptions pour septembre. J'imagine que cela dépend en partie du contrat signé avec l'école, mais est-ce qu'on peut avoir un dédommagement quelconque (un remboursement partiel des frais, une obligation de nous accompagner, ...) ?rrnrMerci d'avance et bonne journée

Par **morobar**, le **29/07/2022** à **10:37**

Bonjour,rrnrSelon mon point de vue on peut imaginer un remboursement de la totalité des frais, y compris la première année.rrnrEn effet le contrat porte sur la totalité de la scolarité, comme savent si bien le rappeler les établissements d'enseignement à distance.